

***LES CONSEILS SCOLAIRES  
LES CENTRES DE NEIGE  
LIGNES DIRECTRICES SUR LA  
SÉCURITÉ LORS DES  
EXCURSIONS***

***PROGRAMMES DE FORMATION  
EN SPORTS D'HIVER***

*Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE)  
Ontario Snow Resorts Association (OSRA)  
Version révisée: septembre 2009*

## MISES EN GARDE

### A. EFFORTS CONCERTÉS

L'OSBIE a consulté les directeurs des écoles de ski membres de l'OSRA pour la production du présent document.

### B. FACTEUR DE RISQUE

Les membres d'OSBIE doivent comprendre que la production du présent document sur la sécurité ne doit pas être interprétée comme une acceptation de la participation des écoles aux activités offertes dans les centres de ski. L'OSBIE recommande la prudence dans l'organisation de toute activité présentant des risques. Si, après avoir bien considéré les risques que présente l'excursion, l'âge, l'habileté et le niveau de connaissances des élèves et les qualifications des surveillants, vous décidez de permettre les excursions d'hiver, ce document explique les normes de sécurité minimales que les écoles doivent respecter.

### C. DOCUMENT JURIDIQUE

Ce document n'est pas un document juridique. Il vise à fournir de l'information précise sur le sujet. Nous en faisons la distribution en établissant clairement que les auteurs ne s'engagent aucunement à offrir des services juridiques ni d'autres services professionnels. Plus particulièrement, les recommandations contenues ici sont uniquement des lignes directrices et ne constituent pas d'avis juridique et les auteurs ne garantissent, d'aucune façon, leur pertinence à tout usage particulier. Si vous avez besoin d'un avis juridique ou de l'aide d'un spécialiste, il faut avoir recours aux services d'un avocat ou d'un autre professionnel compétent qui connaît toutes les lois se rapportant au lecteur et à la juridiction.

### D. AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé comme ligne directrice à l'usage exclusif des conseils scolaires de l'Ontario qui sont membres du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), en s'attachant aux circonstances particulières, aux besoins et aux utilisations prévues des conseils scolaires en Ontario. Ce document ne peut être utilisé en aucun cas par qui que ce soit d'autre sans le consentement écrit préalable du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario. Quoi qu'il en soit, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario et l'Ontario Snow Resorts Association n'acceptent aucune responsabilité pour tout événement découlant de l'utilisation du document par tout conseil scolaire ou toute autre personne, organisation ou agence.



## **PHILOSOPHIE**

### **L'EDUCATION ET LA SECURITE VONT DE PAIR**

Les excursions de sports d'hiver, comme le ski, la planche à neige, le pneumatique à neige, le miniski, servent de prolongement à la classe et visent à enseigner aux élèves des habiletés et des connaissances et à leur permettre de s'améliorer. Par conséquent, un volet éducatif doit être préparé et obligatoire pour les élèves de tous les niveaux de compétence.

La sécurité des élèves qui participent aux excursions dans le cadre des programmes de formation en sports d'hiver doit être de première importance. Au cours des dernières années, les excursions d'hiver où se sont pratiqués le ski et la planche à neige ont entraîné des blessures graves et des décès. Par la suite, des écoles ont annulé ce type de sorties. D'autres trouvent les moyens de poursuivre les excursions et de les rendre sans danger pour les élèves en faisant de la formation. Les cours mettent l'accent sur la sécurité en ski, en planche à neige et lors d'autres activités permises. Les élèves apprennent à skier et à faire de la planche à neige en veillant à leur propre sécurité et à celle des autres.

Après avoir suivi les leçons, les élèves doivent utiliser les pistes qui correspondent à leur niveau de compétence. Le ski dans les groupes est recommandé, mais il faut se rappeler qu'une surveillance individuelle n'est pas possible. En raison de la nature du ski, les écoles devraient employer un format de surveillance qui exige aux parents bénévoles et surveillants de maintenir une présence dans le domaine des traînées ou des descentes de ski à l'usage des étudiants comme déterminés par les instructeurs de ressources.

The Ontario Physical and Health Education Association (OPHEA), fournit que la surveillance « présence dans le secteur » signifie : « l'enseignant ou parent bénévole doit être aisément accessible dans au moins un des critères suivants :

- L'enseignant circule
- L'endroit exact de l'enseignant est connu et près; ou
- L'enseignant est visible

The OPHEA Ontario Physical Education Safety Guidelines, fourni que la surveillance « présence dans le secteur » s'applique pour le ski alpin, planche à neige et le ski de fond.

Depuis septembre 2009, tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. (NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond). OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.



Les lignes directrices expliquées ici s'appliquent à tous les conseils scolaires qui sont membres du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario et elles ont été acceptées par les centres de ski participants qui sont membres de l'Ontario Snow Resorts Association. Les conseils scolaires qui choisissent de fréquenter des centres situés à l'extérieur de l'Ontario ou des centres qui ne sont pas membres de l'OSRA doivent suivre les lignes directrices et faire connaître leurs exigences au personnel du centre avant de réserver.

Nous souhaitons que ces lignes directrices sur la sécurité soient suivies par toutes les directions et le personnel chargés de la planification des programmes de formation en sports d'hiver. Les centres membres de l'Ontario Ski Resorts Association qui se conforment aux règlements et aux normes de la Province de l'Ontario appuient ces lignes directrices. Les lignes directrices sont le complément des Lignes directrices de l'Ontario sur la sécurité en éducation physique auxquelles il faut se conformer pour la planification de tous les programmes de formation en sports d'hiver.

Pour voir une liste de ressources provinciales de membre d'OSRA, veuillez visiter:

[www.skiontario.ca](http://www.skiontario.ca)

Le bon sens, une planification adéquate et une bonne surveillance permettront aux élèves de vivre des expériences d'apprentissage agréables et sans danger.

## **PLANIFICATION DES PROGRAMMES DE FORMATION EN SPORTS D'HIVER**

Rien ne remplace une planification minutieuse. Les parents et les élèves doivent être mis au courant de tous les détails du voyage, de l'excursion ou du programme de formation. Les trousseaux d'information doivent mentionner ce qu'offre le programme de formation, leçons, attestation des progrès des skieurs, mise à niveau, groupes répartis selon les habiletés et le besoin des élèves d'utiliser les courses et le terrain proportionnés à la capacité de l'élève comme déterminé par l'enseignant du centre de neige. Les documents contenus dans cette directive sont seulement disponibles en français et en anglais. La considération doit être faite pour les parents et les élèves qui ne parlent pas l'anglais ou le français pour s'assurer qu'il a une compréhension claire des risques, et des règlements de sécurité et l'utilisation des formulaires de consentement éclairé. OSBIE recommande l'emploi d'une page de couverture multilingue pour souligner l'importance des documents de ski/planche à neige à ces familles (voir l'annexe #1 pour une page de couverture). Cette page couverture est prévue pour souligner l'importance des formulaires de consentements pour ceux qui ne parlent pas l'anglais ou le français et de les emporter à quelqu'un qui peut les expliquer.



Les enseignants et les parents surveillant bénévoles doivent connaître le contexte ou la situation dans lequel se retrouveront les élèves et être en mesure d'assurer de façon réaliste une surveillance adéquate. Les surveillants bénévoles et enseignants recevront des directives écrites sur leurs fonctions de surveillance et assisteront à une réunion d'orientation à la ressource. Les surveillants bénévoles et enseignants recevront des bandes de bras d'identification.

(Voir Orientation des bénévoles/enseignants à la page 5).

Il faut insister sur le fait que la direction et le personnel sont responsables de l'orientation à la sécurité des élèves. Les centres peuvent disposer de matériel d'orientation à utiliser en classe à cet effet. L'enseignant responsable de la coordination de la sortie doit s'assurer que toutes les recommandations pertinentes sont suivies. Il incombe également à la direction et au personnel de s'assurer de points importants comme les ratios élèves/enseignant et les contacts téléphoniques et que des mesures d'urgence sont prévues et mises en place avant la tenue de l'activité. Il faut un nombre suffisant d'instructeurs/surveillants pour s'occuper de toutes les classes.

Ne prenez pas pour acquis que « quelqu'un d'autre » participe activement à la planification du programme de formation en sports d'hiver. Les enseignants sont tenus de voir à ce que la surveillance « présence dans le secteur » et le contrôle des élèves sont assurés en tout temps - le centre se réserve le droit d'annuler le laissez-passer pour le remonte - pente de tout participant ayant enfreint les règlements, les politiques ou ayant manifesté un comportement inacceptable.

## **FORMULAIRES RELATIFS AUX EXCURSIONS**

1. Servez-vous des formulaires d'excursions et de programmes de formation en plein air approuvés par le conseil scolaire pour demander l'autorisation d'organiser votre activité.
2. Obtenez une autorisation écrite des parents pour toute excursion de sports d'hiver en dehors de l'école. Utiliser le formulaire « Avis aux parents et aux élèves » (Annexe 1) à cet effet. Faites remplir et signer par les parents et les étudiants deux copies de ce formulaire, une copie sera versée aux dossiers de l'école et l'autre dossier de centre de ski, (si demandé par le centre de ski).

## **LES FORMULAIRES DE CONSENTEMENT ECLAIRE ET D'AUTORISATION DOIVENT ETRE PROPRES A L'ACTIVITE**

Le formulaire « Avis aux parents et aux élèves » (Annexe 1) doit être propre à l'activité de sports d'hiver à laquelle l'élève participe. Si des élèves font de la planche à neige ou participent à un autre type d'activité plutôt que faire du ski, il faut l'indiquer sur le formulaire de consentement.



Si d'autres activités comme le pneumatique à neige ou le miniski sont permises, les parents doivent signer le formulaire d'autorisation qui permet à l'enfant de participer à cette activité précise. Le formulaire doit énumérer les risques associés à l'activité mentionnée.

## **LISTE DES PREPARATIFS POUR UNE EXCURSION**

1. Faire approuver le projet d'excursion de sports d'hiver par la direction de l'école. La demande doit comprendre le nombre de surveillants – enseignants et bénévoles et mentionner le niveau de compétence des surveillants – les surveillants de l'excursion devrait avoir l'expérience dans les activités qui sont autorisées, c'est à dire le ski, la planche à neige, le miniski ou le pneumatique à neige.
2. Faire les réservations auprès des centres de ski (dates et nombres d'élèves). S'assurer que le centre peut offrir des leçons à tous les élèves. Les débutants et les élèves qui n'ont jamais fait du ski, de planche à neige, etc., doivent suivre des leçons **avant** d'être admis sur les pistes.
3. Organiser le transport.
4. Remplir les formulaires relatifs aux excursions demandés par le conseil scolaire et les présenter à la direction de l'école pour qu'ils soient autorisés par le surintendant du conseil, s'il y a lieu.
5. Faire remplir deux exemplaires de l'avis aux parents (Annexe 1). L'information doit comprendre des renseignements sur la classification des élèves (Annexe 2).
6. Faire parvenir aux parents, par l'intermédiaire des élèves, tous les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent remplir et signer le formulaire d'autorisation. Dans le cas de location d'équipement, l'élève et le parent doivent signer le contrat de location d'équipement.
7. Récupérer les autorisations signées par les parents de chaque élève. Récupérer les contrats de location d'équipement des élèves qui loueront de l'équipement.
8. Établir les niveaux de classification des groupes (Annexe 2). Attribuer des surveillants aux groupes selon le ratio approprié. Les ratios des étudiants aux surveillants ne doit pas dépasser les ratios établis dans l'OPHEA - Lignes directrices de l'Ontario sur la sécurité en éducation physique. Il est possible d'améliorer les ratios en recourant à des surveillants plus qualifiés comme des parents bénévoles qui connaissent bien le sport. Indiquer au centre de ski le nombre d'élèves par groupe et l'équipement qui devra être loué.



9. Prévoir des rencontres d'orientation pour les surveillants bénévoles. Passer en revue la surveillance des excursions de sports d'hiver et remettre aux surveillants un exemplaire des responsabilités de surveillance. (Page 6)
10. Seuls les parents qui ont reçu l'orientation du bénévole doivent être autorisés à agir comme surveillants lors de l'excursion de ski organisée par l'école.
11. Rencontre les élèves pour parler des points suivants et prendre les dispositions nécessaires:

Surveillance enseignant/élève/bénévole  
Comportements requis – Code de responsabilité alpestres et Nordic  
Partage de l'information sur la sécurité - Vérifier avec la station de ski pour les règlements et les ressources de sécurité.  
Identification des groupes et nom du surveillant attribué à chaque groupe  
Horaire des leçons obligatoires  
Attentes après les leçons  
Carte d'identification des élèves  
Plans d'organisation de la journée

**Autres ressources :**

Partage de l'information sur la sécurité – présentation du vidéo  
“Respect”  
Affiche de responsabilité alpestre – (Annexe 6)  
Regardez, charge et affiche inférieure (Annexe 7)  
Affiche de terrain (Annexe 8)  
Affiche de parc de terrain et « halfpipe »  
Lids on Kids – <http://www.lidsonkids.org/home.asp>

**ORIENTATION DES SURVEILLANTS BÉNÉVOLES POUR LES EXCURSIONS DE SPORTS D'HIVER**

- 1) Une réunion avec le directeur ou les enseignants responsables, les surveillants volontaires et tout autre corps enseignant est fortement recommandé. Le but de cette réunion est pour que la direction ou l'enseignant responsable rencontrera les surveillants bénévoles et les autres membres du personnel enseignant pour passer en revue les responsabilités des surveillants et ce qu'on attend d'eux lors des excursions de sports d'hiver.
- 2) Les bénévoles doivent avoir des compétences dans le sport qu'ils vont surveiller. Il faut évaluer les habiletés des surveillants avant de leur attribuer des tâches



de surveillance. Il faut attribuer aux bénévoles les plus expérimentés les groupes d'élèves les plus avancés. Si des activités comme la planche à neige, le pneumatique à neige ou le miniski sont autorisées, les surveillants chargés de ces activités doivent bien connaître l'activité.

- 3) Un surveillant restera au camp de base pour les urgences et pour aider à la surveillance pendant le dîner. **C'est la seule fonction de surveillance qui peut être assurée par une personne qui n'a jamais fait de ski ou de planche à neige.** Le surveillant au camp de base doit s'informer de l'endroit où se trouvent les installations d'urgence, avoir en main une liste des élèves et des numéros de téléphone et connaître et comprendre les mesures d'urgence du centre pour le transport des blessés à l'hôpital.
- 4) Les surveillants circuleront et maintiendront une présence évidente sur les traînées/courses proportionnées aux capacités des étudiants. Les surveillants devraient arranger des temps de réunion pendant le jour pour que leurs groupes puissent discuter et examiner le progrès.
- 5) Pendant que les étudiants reçoivent leurs leçons, les surveillants passeront en revue des instructions fournies par la ressource précédemment visée à la « planification pour le ski et la section de programmes éducatifs de planche à neige (page 3). Quand accomplis, les surveillants procéderont aux traînées/courses pour la surveillance « présence dans le secteur » de leur groupe.
- 6) Les surveillants bénévoles seront mis au courant du code de conduite de l'école du centre de ski. Le surveillant sera informé de ce qu'il faut faire en cas de comportement inacceptable de la part d'un élève et saura que le centre de ski peut annuler le laissez-passer des contrevenants. On s'attend à ce que les surveillants aident les employés du centre de ski à renforcer (ne pas remplacer) les règles et les pratiques en matière de sécurité. Les surveillants bénévoles doivent porter les manquements répétés à l'attention des enseignants ou du personnel du centre. **N'acceptez aucun comportement dangereux!**
- 7) Les surveillants bénévoles et enseignants devraient être identifiés avec les bandes ou les gilets de bras fluorescents de visibilité élevée couleur orange (ou semblable) fournis par la ressource.
- 8) Les surveillants bénévoles devront signer une décharge libérant le conseil de toute réclamation pour des blessures subies pendant qu'ils surveillent les excursions de formation en sports d'hiver. La décharge doit mentionner aux bénévoles que le conseil scolaire n'est pas titulaire d'une assurance contre les accidents ni d'une assurance de la CSPAAAT pour eux.



- 9) Depuis septembre 2009, tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. (NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond). OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

## **PROCÉDURES DE CONTROLE POUR LES SPORTS DE DESCENTE**

Avant le départ, l'enseignant responsable doit communiquer avec l'exploitant du centre pour établir le mécanisme de contrôle et d'identification des élèves:

- a) Les élèves seront identifiées par les enseignants surveillants selon leurs niveau tel qu'attesté par les parents dans le formulaire de classification signé que vous trouverez en Annexe 2.
- b) Depuis septembre 2009, tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.
- c) Un membre du personnel du centre de ski, certifiés en cours de planche à neige et instructeur(CSIA/CSCF/CASI)verifiera les habiletés des élèves en leur demandant de s'exécuter sur la pente novice au début de la journée. Les classifications reposeront sur une évaluation visuelle de la performance avant L'excursion ou le matin même de l'excursion.
- d) Tous les élèves recevront une identification distincte de l'instructeur de l'école de ski qui servira à les classer et leur permettra d'utiliser seulement les pentes appropriées à leurs compétences et fournira à chaque étudiant une marque de code à couleurs ou l'autocollant qui indiquera la désignation des traînées/des courses un étudiant peut employer. Les étudiants qui ont été identifiés par un membre d'école ou de ressource en tant qu'ayant un niveau AVANCÉ de la compétence prendront des leçons séparées et recevront des codes de couleurs pour les permettre sur les collines/courses plus difficiles comme déterminées par les instructeurs de ressource.

Système d'inscription de traînée d'OSRA - voir annexe 8.

- e) Les élèves qui N'ONT JAMAIS FAIT DE SKI OU DE PLANCHE A NEIGE OU QUI SONT BEBUTANTS seront amenés directement à leurs leçons. Après les leçons, ils se joindront à un groupe surveillé pour mettre en pratique les habiletés



appries au cours de la leçon sur les pistes correspondant à leur niveau de compétence.

- f) Les surveillants et parents bénévoles, conduira la surveillance « présence dans le secteur » sur les collines/courses employées par les étudiants.  
Si un étudiant s'avère sur une traînée non autorisée par la classification de l'étudiant, le surveillant dirigera l'étudiant vers la colline correcte/couru. Le personnel de ressource, y compris des opérateurs de remonte-pente, les instructeurs et la patrouille de ski sont principalement responsable pour s'assurer que les étudiants reçoivent des instructions appropriées et pour imposer que des collines/courses d'utilisation d'étudiants seulement identifiées par la marque ou l'autocollant de code à couleurs.
- g) Nous recommandons qu'en cas de blessures grave, l'enseignant ou le surveillant bénévole, en collaboration avec le directeur du centre de ski, suive les mesures d'urgence en vigueur au centre. Il faut déterminer au préalable ce que sont ces mesures et les premiers soins qui sont disponibles. L'enseignant responsable ou son délégué doit suivre les procédures du conseil scolaire pour ce qui est d'avertir les parents et de remplis les rapports d'incident.

### **PROCEDURES DE CONTRÔLE – SKI DE FOND**

Avant le départ, l'enseignant responsable doit communiquer avec l'exploitant du centre afin de lui confirmer le nombre de participants au programme ainsi que tous les détails concernant le séjour du groupe.

- a) Les enseignants surveillants diviseront les élèves en groupes selon leur niveau de compétence tel qu'attesté par les parents dans la section Attestation du formulaire << Avis aux parents et aux élèves >>. L'enseignant responsable, en collaboration avec les membres du personnel du centre de ski, devra souligner aux élèves qu'une fois qu'ils auront eu l'autorisation de skier sur les pistes en particulier, ils n'auront pas le droit d'utiliser les pistes dont le niveau de difficulté dépasse leur compétence.
- b) A la fin de leurs leçons, on informera les élèves si leur compétence leur permet de skier sur des pistes plus avancées. Les instructeurs de l'école de ski, de concert avec l'enseignant, identifieront les pistes sur lesquelles les élèves seront autorisés à skier. Les élèves seront réévalués et classés à un niveau plus avancé selon les progrès qu'ils feront pendant la journée. Des surveillants seront assignés à chaque groupe et devront utiliser les mêmes pistes que le groupe pour le reste la journée et pour fournir « une présence dans le secteur ». Sur les pistes ou il est possible de perdre la vue des élèves, il est recommandé de placer un surveillant devant et derrière le groupe.



- c) Nous recommandons qu'en cas de blessures grave, l'enseignant ou le surveillant bénévole, en collaboration avec le directeur du centre de ski, suive les mesures d'urgence en vigueur au centre. Il faut déterminer au préalable ce que sont ces mesures et les premiers soins qui sont disponibles. L'enseignant responsable ou son délégué doit suivre les procédures du conseil scolaire pour ce qui est d'avertir les parents et de remplir les rapports d'incident.
- d) L'enseignant responsable des élèves doit s'occuper des élèves en tout temps pendant la visite sauf pendant les leçons de ski. Les enseignants et les surveillants bénévoles doivent accompagner le groupe d'élèves qui leur est assigné aux leçons pour être en mesure de renforcer les techniques enseignées par l'instructeur au cours de la journée.

## **PROCÉDURES A L'ARRIVÉE**

Les directives suivantes s'appliquent à tous les programmes de formation en sports d'hiver:

1. L'enseignant avisera la réception ou le kiosque d'information de l'arrivée du groupe et obtiendra les laissez-passer. Les élèves demeureront à bord de l'autobus ou suivront les directives décidées au préalable.
2. Un membre du personnel du centre montera à bord de l'autobus ou réunira les élèves au chalet central pour l'accueil et la communication de renseignements pertinents tels que : règlements du centre de ski, organisation des groupes pour la location d'équipement, leçons selon les niveaux de compétence, conditions de ski de la journée, pistes et remonte-pente ouverts, cartes descriptives des pistes, vestiaires pour le rangement de l'équipement, endroit où se dérouleront les leçons de ski ainsi que les indications concernant le départ à la fin de l'excursion.
3. Les employés du centre reverront le code de responsabilité alpestre et les autres règlements avec les élèves. Les employés avertiront les élèves qu'ils perdront leur laissez-passer en cas de violation du code de responsabilité alpestre. Les employés expliqueront la signalisation sur les pistes. Les enseignants signeront le formulaire du centre attestant que les employés du centre ont donné l'information de ressource et les instructions aux élèves.
4. L'enseignant et les employés amèneront les élèves au comptoir de location d'équipement, au besoin. Lorsqu'il y a lieu, des copies signées du contrat de location d'équipement seront obtenues des élèves qui louent de l'équipement.



5. Les élèves subissent une épreuve pour déterminer et vérifier la classification de chacun. Tous les programmes de formation en sports d'hiver doivent comprendre ce volet ainsi qu'une période de leçons. **Aucune activité scolaire ne doit être organisée sans que cet aspect important n'y soit inclus.** Les élèves qui n'ont jamais fait de ski ou de planche à neige, etc., **doivent** suivre des leçons avant d'être admis sur les pistes.
6. L'enseignant répartira les surveillants aux traînées indiquées pour que les élèves en groupes surveillés correspondant à leurs compétences, selon l'Annexe 2. Les élèves devront rester avec leur groupe et suivre les instructions du surveillant lorsque la leçon est terminée.
7. Depuis septembre 2009, tous les participants **doivent** porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. (NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond). OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

## **CODE DE RESPONSABILITE ALPESTRE - DU SKIEUR ET DU NEVIPLANCHISTE**

Officiellement sanctionné par l'ONTARIO SNOW RESORTS ASSOCIATION

**IL EXISTE DES RISQUES RELIÉS A LE PRATIQUE DU SKI ET DE LA PLANCHE A NEIGE QUE LE BON SENS ET LA VIGILANCE PEUVENT AIDER A RÉDUIRE. PEU IMPORTE LA FAÇON DONT VOUS DÉCIDEZ D'UTILISER LES PENTES, MONTREZ-VOUS TOUJOURS COURTOIS ENVERS LES AUTRES. OBSERVER LE CODE CI-DESSOUS ET PARTAGEZ LA RESPONSABILITÉ D'UNE AVENTURE EN PLEIN AIR AGRÉABLE.**

1. Skiez toujours de façon contrôlée. Vous devez pouvoir vous arrêter ou éviter des obstacles ou d'autres skieurs.
2. Les skieurs en avant de vous ont le droit de passage. C'est à vous de les éviter.
3. Ne vous arrêtez jamais là où vous obstruez une piste ou à un endroit où l'on ne peut vous voir d'en haut.
4. Lorsque vous entrez dans un sentier ou commencez à skier, regardez derrière vous et laissez passer les autres.



5. Si vous êtes impliqué dans une collision ou en êtes témoin, vous devez demeurer sur les lieux et vous identifier auprès des patrouilleurs.
6. Vous devez utiliser les dispositifs appropriés pour éviter le vol d'équipement.
7. Respectez toujours la signalisation et les mises en garde.
8. Ne skiez jamais sur les pistes fermées ou endroits fermés.
9. Vous ne devez pas utiliser les remonte-pentes ni les pistes si vos facultés sont affaiblies par l'alcool ou les drogues.
10. Vous devez avoir suffisamment de dextérité physique, d'habileté et de connaissance pour monter dans le remonte-pente, y rester et en descendre. Dans le doute, demandez au préposé du remonte-pente.

**RESPECTEZ LE CODE – SOYEZ VIGILANTS – C'EST VOTRE RESPONSABILITE**

**Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA.**

**OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.**

## **CODE DE CONDUITE DU SKIEUR DE FOND - NORDIC**

Officiellement sanctionné par l'ONTARIO SNOW RESORTS ASSOCIATION

**IL EXISTE DES RISQUES QUE LE BON SENS ET LA VIGILANCE PEUVENT AIDER A REDUIRE. PEU IMPORTE LA FACON DONT VOUS DECIDEZ D'UTILISER LES PISTES, MONTREZ-VOUS TOUJOURS COURTOIS ENVERS LES AUTRES. OBSERVER LE CODE CI-DESSOUS ET PARTAGEZ LA RESPONSABILITE D'UNE AVENTURE EN PLEIN AIR AGREABLE.**

1. Skiez de façon contrôlée afin de pouvoir vous arrêter ou éviter des obstacles ou d'autres skieurs.
2. Lorsque vous descendez ou que vous dépassez un skieur, vous devez éviter les skieurs situé devant ou à côté de vous.



3. Ne vous arrêtez jamais là où vous obstruez une piste ou à un endroit où l'on ne peut vous voir d'en haut.
4. Lorsque vous entrez dans un sentier ou commencez à descendre, Regarder toujours derrière vous et laissez passer les autres.
5. Si vous êtes impliqué dans une collision ou en êtes témoin, vous devez demeurer sur les lieux et vous identifier auprès des patrouilleurs.
6. Skiez uniquement sur les pistes balisées et dans la direction indiqué par les balises.
7. Ne skiez jamais sur les pistes fermées et respectez toujours la signalisation et les mises en garde.
8. Veuillez respecter la nature afin que les autres puissent l'apprécier de la même façon que vous.

***RESPECTEZ LE CODE – SOYEZ VIGILANTS C'EST VOTRE  
RESPONSABILITE***

***SKIEZ PRUDEMMENT!***

## **PLANCHE A NEIGE**

***EN PLUS DU CODE DE RESPONSABILITE ALPESTRE, CEUX QUI FONT  
DE LA PLANCHE A NEIGE DEVRAIENT ÉGALEMENT SE RENDRE  
COMPTE DE CE QUI SUIT :***

Affiche de terrain de style libre (voir annexe 9)

*Le terrain de style libre a quatre (4) niveaux de progression et de désignation pour la taille. Il est de la responsabilité du planchiste d'être familiarisé avec le terrain avant d'essayer la course.*

*Les désignations de terrain de style libre sont relativement à chaque ressource (voir annexe 10).*



**Tous les participants doivent porter un casque approprié et des gardes de poignet pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA.**

**OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.**



## AVIS AUX PARENTS ET AUX ELEVES – ANNEXE

1

# Modèle seulement

This is an important document.  
Please take it to someone who can explain it to you.

<b>Arabic:</b>	هذه وثيقة مهمة. يرجى منك أخذها لشخص يستطيع شرحها لك.
<b>Chinese:</b>	这是一份重要文件。 请您将它拿给可以向您解释此文件的人。
<b>Farsi:</b>	این مدرک مهم است. لطفاً آنرا نزد شخصی که بتواند در مورد آن به شما توضیح دهد ببرید.
<b>Gujarati:</b>	આ એક અગત્યનું દસ્તાવેજ છે. મહેરબાની કરી તે કોઈ પાસે લઈ જાઓ જે આપને સમજાવી શકે.
<b>Hebrew:</b>	סמך זה חשוב מאד. אנא קח אותו למישהו שיכול להסביר לך אתו.
<b>Hindi:</b>	यह एक महत्वपूर्ण दस्तावेज है. कृपया इसे किसी ऐसे व्यक्ति को दिखाएँ जो इसे आपको समझा सके .
<b>Khmer:</b>	ឯកសារនេះសំខាន់ណាស់ សូមយកវាទៅជូនមនុស្សដែលអាចបកស្រាយវាបាន
<b>Korean:</b>	이것은 중요한 문서입니다. 내용을 설명해줄 수 있는 분에게 보여드리십시오.
<b>Punjabi:</b>	ਇਹ ਇਕੋ ਜ਼ਰੂਰੀ ਦਸਤਾਵੇਜ਼ ਹੈ . ਕ੍ਰਿਪਾ ਕਰਕੇ ਇਸਨੂੰ ਕਿਸੀ ਅਜਿਹੇ ਵਿਅਕਤੀ ਕੋਲ ਲੈ ਜਾਓ ਜੋ ਇਸਨੂੰ ਆਪ ਨੂੰ ਸਮਝਾ ਸਕੇ.
<b>Romanian:</b>	Acest document este foarte important. Apetati la cineva care va poate ajuta sa-l intelegeti.
<b>Russian:</b>	Это важный документ. Пожалуйста, обратитесь к кому-либо, кто сумеет Вам его разъяснить.
<b>Spanish:</b>	Este es un documento importante. Lléveselo a alguien que pueda explicárselo.
<b>Tamil:</b>	இது ஒரு முக்கிய ஆவணம். தயவுசெய்து இதுளை உங்களுக்கு விளக்கக்கூடிய யாராவது ஒருவருடன் எடுத்துச் செல்ல.
<b>Urdu:</b>	یہ ایک اہم دستاویز ہے۔ براہ مہربانی اسے اس فرد کے پاس لے جائیں جو آپ کیلئے اس کی وضاحت کر سکے۔
<b>Vietnamese:</b>	Tài liệu này quan trọng. Xin đưa tài liệu này cho người nào có thể giải thích nội dung cho quý vị rõ.



## **AVIS AUX PARENTS ET AUX ELEVES – ANNEXE 1**

(Nom de l'école) \_\_\_\_\_ organise une excursion au centre de ski  
(Nom du centre) \_\_\_\_\_ pour faire du ski, (de la planche à neige, du miniski, du pneumatique à neige). Tout élève qui désire participer à ce programme de formation en sports d'hiver doit signer ce formulaire et le faire signer par ses parents ou tuteurs. Il s'agit d'une excursion à vocation éducative. Les leçons sont obligatoires.

### **RISQUE INHERENT**

Le ski/la planche à neige/autre sont des sports rigoureux dont les risques inhérents sont indépendants de la volonté du (centre de ski) \_\_\_\_\_ et (nom du conseil scolaire). Il pourrait survenir des chutes, des collisions ou d'autres incidents susceptibles de causer des blessures ou un décès. Les participants *doivent assumer* tout les risques inhérents à la pratique de l'activité.

Le respect de tous les règlements et procédures peut réduire le risque de blessure. Le fait de ne pas suivre les règlements peut entraîner le retrait du laissez-passer de l'élève et l'interdiction de fréquenter le centre.

### **EQUIPEMENT**

(Nom du centre) \_\_\_\_\_ offre de l'équipement de location. Les fixations réduisent le risque de blessure en cas d'une chute. Leur déclenchement n'est pas automatique dans tous les cas de chutes et les fixations ne représentent pas un dispositif de sécurité absolue. Les parents sont tenus responsables de tout équipement perdu ou endommagé (à l'exception de l'usure normale).

Depuis septembre 2009, tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA. (NOTER : L'utilisation de casque n'est pas nécessaire pour les programmes de ski de fond).

OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.

### **CODE DE CONDUITE DU SKIEUR ET DU NEVIPLANCHISTE**

L'Ontario Snow Resorts Association a conçu un Code de conduite auquel (nom du centre) et (nom du conseil scolaire) exigent que vous vous confirmiez. Les skieurs (néviplanchistes/miniskieurs) doivent toujours skier de façon contrôlée et être en mesure de s'arrêter et de changer de direction pour éviter les collisions avec les obstacles ou d'autres skieurs.

(Nom du centre) peut annuler un laissez-passer de ski en cas de violation du code ou de comportement inacceptable.

### **ATTESTATION**

**NOUS AVONS LU ET COMPRIS CES AVERTISSEMENTS ET LE NIVEAU DE COMPETENCE DE MON ENFANT EST LE SUIVANT:**

(Choisir un niveau seulement – N'a jamais fait de ski/planche à neige/miniski – Débutant – Intermédiaire - Avancé)

DATE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ELEVE: \_\_\_\_\_



**SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR:** \_\_\_\_\_

---

**AUTORISATION**

J'autorise mon fils/ma fille \_\_\_\_\_ à participer à l'excursion de \_\_\_\_\_ ski/planche à  
neige/autre \_\_\_\_\_ (précisez le sport d'hiver) qui se déroulera à (nom du centre)  
\_\_\_\_\_.

DATE \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

**REEMPLIR DEUX COPIES – UNE COPIE POUR LES DOSSIERS DE L'ECOLE/UNE COPIE POUR LE  
CENTRE DE SKI.**



## **CLASSIFICATION DES SKIEURS ET NEVIPLANCHISTES** **ANNEXE 2**

Tous les élèves doivent être classés selon les niveaux suivants. Ces niveaux sont conformes aux normes des centres de ski membres de l'Ontario Ski Resorts Association. Les niveaux de compétence doivent figurer sur le formulaire de consentement des parents et les parents doivent en choisir un. (Annexe 1)

**N'A JAMAIS FAIT DE SKI/PLANCHE A NEIGE/MINISKI/PNEUMATIQUE A NEIGE:** n'a jamais fait de ski/planche à neige/ du miniski/autre (écrire le nom du sport sur la ligne suivante) \_\_\_\_\_

**DEBUTANT:** L'élève a fait du ski/de la planche à neige/du miniski/autre (écrire le nom du sport sur la ligne suivante) \_\_\_\_\_ une ou deux fois par année et a skié de façon contrôlée sur quelques pistes novices de niveaux de difficulté divers. L'élève est capable de s'arrêter et réussit à faire des virages.

**INTERMEDIAIRE:** L'élève a fait du ski/de la planche à neige/du miniski/autre (écrire le nom du sport sur la ligne suivante) \_\_\_\_\_ à de nombreuses occasions et a skié sur diverses pentes et dans divers centres de ski. Il maîtrise les techniques de freinage et de virage.

**AVANCE:** L'élève est un skieur/néviplanchiste/miniskieur/autre (écrire le nom du sport sur la ligne suivante) \_\_\_\_\_ expérimenté et compétent. Il a suivi des cours reconnus, connaît et comprend le Code de conduite et maîtrise des techniques de niveau avancé. Un élève de ce niveau pourrait servir d'assistant aux surveillants lors d'un programme de formation.

### **LES CASQUES PROTECTEURS PEUVENT PREVENIR LES BLESSURES A LA TETE!**

**Soyez d'avant-garde! Soyez prudent! Portez un casque protecteur!**

**Tous les participants doivent porter un casque approprié pour les sports d'hiver pour les excursions scolaires aux centres sportifs d'OSRA.**

**OSBIE recommande que les écoles adoptent une politique obligatoire semblable à celle de l'utilisation de casques de sport de neige comme indiqué ci-dessus, peu importe l'endroit de station de ski.**

---

ANNEXE

OSBIE Excursions sport d'hiver  
Date en vigueur – septembre 2008  
[www.osbie.on.ca](http://www.osbie.on.ca)



### ANNEXE 3

**NOM DU CENTRE:** \_\_\_\_\_

### CONTRAT DE LOCATION D'EQUIPEMENT

LE SOUSSIGNE ACCEPTE l'entière responsabilité de l'entretien de l'équipement mentionné dans le présent formulaire tant qu'il se trouve en la possession de :

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'école)

LE SOUSSIGNE ACCEPTE de rembourser au centre la perte ou les dommages reliés à l'équipement, exception faite de l'usure normale encourue pendant la durée de la location par:

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'élève)

INDIQUEZ L'EQUIPEMENT A LOUER:

Skis - OUI\_\_\_ NON\_\_\_

Bottines - OUI \_\_\_ NON\_\_\_

Bâtons - OUI \_\_\_ NON\_\_\_

Planche à neige - OUI \_\_\_ NON\_\_\_

Casques – OUI\_\_\_

- Apportera un casque approprié de sport d'hiver \_\_\_

Autre – Veuillez préciser \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Nom de l'école: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU PARENT

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DE L'ELEVE

ANNEXE

OSBIE Excursions sport d'hiver  
Date en vigueur – septembre 2008

[www.osbie.on.ca](http://www.osbie.on.ca)



## **LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION DES REMONTE-PENTE - ANNEXE 4**

Pour que tous les élèves profitent au maximum d'une journée agréable de sports d'hiver, il est impératif qu'ils utilisent les télésièges et les remonte-pentes de façon sécuritaire.

1. Le cas échéant, seuls les élèves ayant obtenu du personnel de l'école de ski une autorisation préalable peuvent utiliser d'autres remonte-pentes que ceux destinés aux skieurs débutants.
2. Tous les skieurs doivent connaître et observer les affiches installées près des embarcadères et des débarcadères ainsi que le long du tracé de remontée.
3. Lorsqu'ils attendent leur tour en file avant d'embarquer dans les remonte-pentes, les skieurs doivent éviter toute chamaillerie et se tenir prêts.
4. À l'approche d'un embarcadère, les élèves doivent observer les instructions fournies par l'opérateur du remonte-pente et veiller à bien montrer leur laissez-passer de ski.
5.
  - a) Lorsqu'ils sont à bord d'un télésiège, **les élèves doivent toujours abaisser la barre de retenue.**
  - b) Les élèves ne doivent jamais bondir ou faire balancer les télésièges. Ils doivent demeurer assis et faire face à la pente en tout temps.
  - c) Les élèves ne doivent en aucun cas sauter d'un télésiège.
  - d) Si un système de télésiège s'arrête, les élèves doivent rester calmes et attendre que le système redémarre. En cas d'évacuation d'urgence, les élèves doivent rester calmes et suivre les instructions données par les employés du centre.
  - e) À l'approche d'un débarcadère, les élèves doivent attendre de voir les panneaux autorisant la manœuvre avant de soulever la barre de retenue.
  - f) Lorsque les élèves quittent le télésiège, ils doivent s'éloigner immédiatement de l'aire de débarquement.
6.
  - a) Lorsqu'ils utilisent un remonte-pente, les élèves doivent toujours rester

---

### ANNEXE

OSBIE Excursions sport d'hiver

Date en vigueur – septembre 2008

[www.osbie.on.ca](http://www.osbie.on.ca)



dans le tracé de remontée désigné et ne jamais faire du slalom ni zigzaguer en remontant.

- b) On ne doit débarquer qu'à l'endroit prévu à cet effet, à moins que le remonte-pente ne s'arrête et que les patrouilleurs ou les employés du centre ne donnent des instructions contraires. Le cas échéant, tous doivent dégager le tracé le plus rapidement possible.
  - c) L'élève qui fait une chute en utilisant le remonte-pente doit libérer immédiatement le tracé afin de ne pas nuire aux autres.
  - d) Il est dangereux et strictement interdit de skier ou de faire de la planche à neige dans le tracé d'un remonte-pente.
7. Les élèves doivent toujours:
- a) afficher leur laissez-passer de ski;
  - b) suivre les instructions données par le personnel du centre;
  - c) se comporter de façon responsable;
  - d) être courtois envers les autres élèves, les autres skieurs et néviplanchistes et le personnel du centre;
  - e) respecter le code de responsabilité alpestre affiché;
  - f) utiliser uniquement les pistes indiquées par l'instructeur de l'école de ski et correspondant à leur niveau de compétence. Les élèves doivent rester avec leur groupe et le surveillant enseignant ou bénévole chargé de leur groupe.

Tout comportement contraire aux directives ci-dessus met en danger le contrevenant et les autres usagers et peut entraîner des blessures graves. **Tout contrevenant, sans exception, se verra retirer son laissez-passer de ski et ne pourra plus utiliser les pistes et les remonte-pentes.**

**(VOIR ANNEXE 11)**

---

#### ANNEXE

OSBIE Excursions sport d'hiver  
Date en vigueur – septembre 2008  
[www.osbie.on.ca](http://www.osbie.on.ca)



**CONVENTION DE DÉCHARGE ET D'INDEMNISATION**  
**COMPÉTITIONS DE SKI/PLANCHE A NEIGE – COURSES – SEANCES**  
**D'ENTRAÎNEMENT – PROGRAMMES COMPÉTITIFS POUR LES ELEVES**

**PRIERE DE LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER**

Je, (nom du participant) en considération du droit à participer au (nom du concours ou du programme), à (nom du centre), et à toute séance de préparation y afférent, dégage et consens à indemniser les administrateurs, les représentants, les actionnaires, les agents, les employés d'administration et les employés de (nom du centre), et de la/du (nom du conseil scolaire), de toute réclamation, poursuite judiciaire ou dommages - intérêts sans aucune restriction quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de perte, de lésion corporelle, de dommages à la matériels ou de décès qui résulteraient ou pourraient résulter de quelque façon que ce soit de ma participation à ces épreuves sportives de compétition ou à ces programmes compétitifs, assumant moi-même toute responsabilité à cet égard. Je consens en outre à indemniser toutes les parties dont les noms sont mentionnés ci-dessus de tous dommages - intérêts ou autres coûts ou frais quels qu'ils soient qui pourraient être engagés par lesdites parties, collectivement ou individuellement, en conséquence de toute réclamation déposée par quiconque à l'endroit de l'une de ces parties relativement à ma préparation en vue desdites épreuves ou programmes.

Je consens expressément à ce que, préalablement à la tenue de toute épreuve compétitive, je puisse à mon gré inspecter toutes les zones où se déroulera ladite épreuve, prenant ainsi pleinement conscience du caractère fondamentalement risqué et dangereux du ski/de la planche à neige de compétition en général, et plus particulièrement du type en cause, ainsi que des préparatifs, de séances d'entraînement et des pratiques y afférentes, acceptant et comprenant ces risques et dangers.

En qualité de participant, je comprends pleinement que les paragraphes ci-dessus représentent un engagement formel de ma part à décharger pleinement toutes les parties susmentionnées de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à toute lésion, à toute perte, à tout dommages éprouvé ou à tout décès ayant pu découler de ma participation aux dits programmes ou épreuves de compétition sportive.

La présente décharge de responsabilité est exécutoire, je reconnais le comprendre ainsi, non seulement à mes dépens mais également aux dépens de mes héritiers, de mes administrateurs, de mes liquidateurs et de mes cessionnaires, et je réaffirme par les présentes mon intention, libre et de plein gré, d'exercer cette décharge de responsabilité, reconnaissant en comprendre pleinement les termes et les conditions de même que l'intégralité de son exécution, ainsi que l'intégralité de ma renonciation à tout droit qu'en autres circonstances il m'aurait été donné d'exercer si la présente convention n'avait été exécutée.

Pour les skieurs/néviplanchistes de jour: Je reconnais et accepte par les présentes la renonciation qui apparaît sur le laissez-passer de ski.

Daté à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour, de \_\_\_\_\_ 20\_\_.

Témoin: \_\_\_\_\_ Participant : \_\_\_\_\_

Parent (tuteur): \_\_\_\_\_

---

ANNEXE

OSBIE Excursions sport d'hiver  
Date en vigueur – septembre 2008  
[www.osbie.on.ca](http://www.osbie.on.ca)



---

ANNEXE

OSBIE Excursions sport d'hiver  
Date en vigueur – septembre 2008  
[www.osbie.on.ca](http://www.osbie.on.ca)



# ALPINE RESPONSIBILITY CODE



THERE ARE ELEMENTS OF RISK THAT COMMON SENSE AND PERSONAL AWARENESS CAN HELP REDUCE. REGARDLESS OF HOW YOU DECIDE TO USE THE SLOPES, ALWAYS SHOW COURTESY TO OTHERS. PLEASE ADHERE TO THE CODE LISTED BELOW AND SHARE WITH OTHERS THE RESPONSIBILITY FOR A SAFE OUTDOOR EXPERIENCE.

- 1** *Always stay in control. You must be able to stop, or avoid other people or objects.*
- 2** *People ahead of you have the right-of-way. It is your responsibility to avoid them.*
- 3** *Do not stop where you obstruct a trail or are not visible from above.*
- 4** *Before starting downhill or merging onto a trail, look uphill and yield to others.*
- 5** *If you are involved in or witness a collision or accident, you must remain at the scene and identify yourself to the Ski Patrol.*
- 6** *Always use proper devices to help prevent runaway equipment.*
- 7** *Observe and obey all posted signs and warnings.*
- 8** *Keep off closed trails and closed areas.*
- 9** *You must not use lifts or terrain if your ability is impaired through use of alcohol or drugs.*
- 10** *You must have sufficient physical dexterity, ability and knowledge to safely load, ride and unload lifts. If in doubt, ask the lift attendant.*

**Know the Code - Be Safety Conscious  
It is Your Responsibility**



# CROSS COUNTRY RESPONSIBILITY CODE

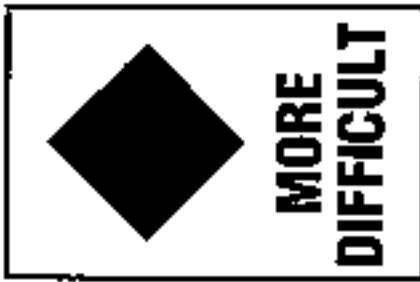
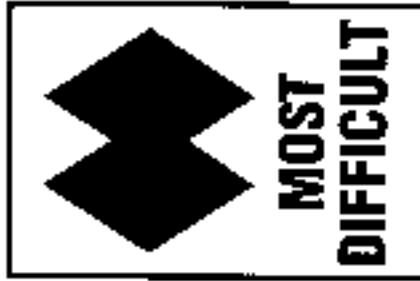


THERE ARE ELEMENTS OF RISK THAT COMMON SENSE AND PERSONAL AWARENESS CAN HELP REDUCE. REGARDLESS OF HOW YOU DECIDE TO USE THE TRAILS, ALWAYS SHOW COURTESY TO OTHERS. PLEASE ADHERE TO THE CODE LISTED BELOW AND SHARE WITH OTHERS THE RESPONSIBILITY FOR A SAFE OUTDOOR EXPERIENCE.

- 1** *Always check posted trail conditions.*
- 2** *Ski in indicated direction and obey all posted signs and warnings. Keep off closed trails.*
- 3** *Always ski to right when meeting on-coming skiers.*
- 4** *Yield the track to faster skiers and skiers calling 'track'.*
- 5** *Ski in control. On two-way trails descending skiers have the right-of-way.*
- 6** *Do not stop where you obstruct a trail or are not visible to others. Move off the track quickly if you fall or during rest stops.*
- 7** *Do not litter. Take out what you pack in. Respect all property.*
- 8** *Report all incidents.*

**Know the Code - Be Safety Conscious  
It is Your Responsibility**





# FREESTYLE TERRAIN



## READ THIS!!!

### FREESTYLE SKILLS REQUIRED

Freestyle Terrain may contain jumps, hits, ramps, embankments, fun boxes, jibs, rails, half pipes, quarter pipes, snowcross, freestyle bump terrain and other constructed or natural terrain features. Freestyle skill involves maintaining control on the ground and in the air. Prior to using Freestyle Terrain, it is your responsibility to familiarize yourself with all instructions and warnings and to follow the Alpine Responsibility Code.

- The features vary in size and difficulty and change constantly due to snow conditions, weather, usage, modifications, grooming and time of day. It is your responsibility to inspect these features before use and throughout the day.
- You control the degree of risk you will encounter in using these features both on the ground and in the air. Do not attempt these features unless you have sufficient ability and experience to do so safely.
- Helmets are recommended.
- Only one person should use a feature at a time. Wait your turn and call your start. Do not jump blindly and use a spotter when necessary. **LOOK BEFORE YOU LEAP!** Always clear the landing area quickly.
- Always ride or ski in control and within your ability level.
- Individual features are closed for a reason. Do not enter the Freestyle Terrain or use features when closed.

**Freestyle Terrain use, like all skiing and snowboarding, exposes you to the risk of serious injury.**

**AIRBORNE MANOEUVRES INCREASE THE RISK  
INVERTED AERIALS SUBSTANTIALLY INCREASE THE  
RISK OF SERIOUS INJURY AND ARE NOT PERMITTED**

**When using the freestyle terrain, you assume the risk of any injury that may occur. The ski area operator's liability for all injury or loss is excluded by the terms and conditions on your ticket or season pass release of liability.**

This Park contains the following features

**M L**

**LOOK BEFORE YOU LEAP!**

Freestyle Terrain has four levels of progression and designation for size. Start small and work your way up. It is your responsibility to familiarize yourself with the terrain before attempting any of the features.

Designations Are Relative To This Resort



- Introductory freestyle terrain
- Small features, surface-level rails & boxes
- Less Difficult features



- Small to medium size features
- Ride-on rails & small to medium half pipe
- Difficult features



- Medium to large size features
- Introduction to jump-on rails
- Rails with gaps & narrow surfaces
- Large half pipe
- More Difficult features



- Largest size features & jumps
- Jump-on rails with gaps & narrow surfaces
- Advanced and Experts only
- Most Difficult features



This Park contains the following features

**LOOK BEFORE YOU LEAP!**

Freestyle Terrain has four levels of progression and designation for size. Start small and work your way up. It is your responsibility to familiarize yourself with the terrain before attempting any of the features.

Designations Are Relative To This Resort



- Introductory freestyle terrain
- Small features, surface-level rails & boxes
- Less Difficult features



- Small to medium size features
- Ride-on rails & small to medium half pipe
- Difficult features



- Medium to large size features
- Introduction to jump-on rails
- Rails with gaps & narrow surfaces
- Large half pipe
- More Difficult features



- Largest size features & jumps
- Jump-on rails with gaps & narrow surfaces
- Advanced and Experts only
- Most Difficult features

# ENJOY A SAFE

### 1 LOOK



Illustration showing a group of people standing near a vehicle, looking at the side door area.



### 2 LOAD



Illustration showing people loading items into the side door of a vehicle.



### 3 LOWER



Illustration showing people lowering items from the side door of a vehicle.



### 4 LIFT



Illustration showing people lifting items from the side door of a vehicle.



### 5 STAND



Illustration showing people standing near the side door of a vehicle.



### 6 LEAVE



Illustration showing people leaving the side door of a vehicle.



# ENJOY A SAFE

# ROUNDRY RIDE



# ENJOY A SAFE T-BAR RIDE

SKIERS

**1 LOOK**

Icons: Question mark, T-bar symbol, and a circular logo.

**2 LOAD**

Icons: T-bar symbol and a circular logo.

**3 STAND**

Icons: T-bar symbol, circular logo, and another circular logo.

**4 RIDE**

Icons: T-bar symbol and a circular logo.

**5 UNLOAD**

Icon: T-bar symbol.

**6 LEAVE**

Icon: T-bar symbol.

SNOWBOARDERS

**1 LOOK**

Icons: Question mark, T-bar symbol, and a circular logo.

**2 LOAD**

Icons: T-bar symbol and a circular logo.

**3 STAND**

Icons: T-bar symbol, circular logo, and another circular logo.

**4 RIDE**

Icons: T-bar symbol and a circular logo.

**5 UNLOAD**

Icon: T-bar symbol.

**6 LEAVE**

Icon: T-bar symbol.